

qu'il recommanderait, c'est-à-dire les recommandations du rapport Milvain.

L'hon. M. Balcer: Et l'arbitrage obligatoire.

L'hon. M. Pickersgill: Si rien d'autre n'a changé et si le rapport MacPherson n'a offert aucune solution, pourquoi les chemins de fer ont-ils pu accorder en mai de cette année—comme le chef de l'opposition l'a demandé tantôt—ce qu'ils prétendaient ne pas pouvoir accorder en décembre dernier? Le premier ministre nous a parlé en décembre d'une solution que M. MacPherson gardait en réserve mais qu'il révélerait avant le 31 mars. Lorsque M. MacPherson a présenté son rapport vers la mi-avril, il ne renfermait pas de solution et il n'y a pas eu de mesure législative. Pourtant, on a réglé le différend ouvrier du rail, je le répète, en s'inspirant des recommandations formulées par l'opposition officielle en novembre dernier, c'est-à-dire, en se fondant sur le rapport Milvain.

Je puis croire qu'on a donné des ordres à M. Gordon, car, en fin de compte, c'est un employé de l'État. On peut lui donner des ordres et il doit s'y conformer ou donner sa démission; je veux dire s'il a des motifs suffisants pour démissionner en ce moment, ce qui semble douteux. Je ne crois pas, cependant, que le gouvernement puisse donner des ordres à M. Crump; j'en serais fort surpris. Par conséquent, toute personne sensée supposera, comme moi, qu'on a donné à M. Crump autre chose qu'un ordre. Le gouvernement lui a assuré, je crois, qu'il prendrait certaines dispositions.

L'hon. M. Balcer: Aujourd'hui, on y va carrément, sans emprunter de méthode détournée comme au temps des libéraux. On n'agit pas en sous-main.

L'hon. M. Pickersgill: Je vais aborder cette question. Le député n'a qu'à patienter un instant, j'y arrive.

L'hon. M. Fulton: Le député fait des insinuations qui tiennent de l'insulte.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'insinue rien d'injurieux. Je reprends ce qui a été dit là-dessus. Le 5 mai, comme l'atteste la page 4569 du hansard, j'ai posé la question suivante au premier ministre:

Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucun engagement n'a été pris envers les compagnies de chemin de fer avant la conclusion du règlement d'hier?

Avec l'affabilité qui lui vaut la sympathie de la Chambre et du pays tout entier, le premier ministre a répondu en ces termes:

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est avec la plus grande joie que je dis à l'honorable député que le gouvernement actuel ne répète pas les expériences qu'il a connues, lui, lorsqu'il était membre du gouvernement précédent.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Je puis parler de ce que j'ai constaté chez M. St-Laurent. Ce n'est pas chez lui qu'on trouvait un langage ambigu. Si on lui posait une question, il y répondait poliment et directement, et sans aucune allusion malveillante à ses prédécesseurs qui n'étaient plus à la Chambre. Il faut le dire, si on avait posé à la Chambre une question comme celle-ci à M. St-Laurent, il aurait répondu par un oui ou par un non. Puisque le premier ministre ne répond ni par un oui ni par un non, c'est qu'il ne veut pas préciser quel arrangement il y a eu, ni déclarer qu'il n'y en a pas eu, car il y a eu arrangement. C'est la seule déduction à faire d'une telle réponse. J'ai alors enchaîné, en posant la question suivante:

Je me demande si le premier ministre pourrait maintenant donner une réponse précise à une question simple et sans équivoque?

Ce qui a provoqué l'aimable réponse habituelle du premier ministre: le silence.

L'hon. M. Fulton: Où se trouve la déduction?

L'hon. M. Pickersgill: Quelle déduction?

L'hon. M. Fulton: Ce que vous en avez déduit!

L'hon. M. Pickersgill: J'en ai déduit que des assurances avaient été données au Pacifique-Canadien.

L'hon. M. Fulton: Qu'est-ce qui dans la réponse vous permet cette déduction?

L'hon. M. Pickersgill: Puisque le ministre le demande, voici: si de telles assurances n'avaient pas été données, le premier ministre dirait simplement et carrément qu'il n'y en a pas eu. Mais, comme il a de toute évidence cherché à éluder la question et comme les chemins de fer, d'autre part, ont déclaré ne pas pouvoir trouver eux-mêmes l'argent, nous sommes justifiés, je pense, de conclure qu'ils ont eu de telles assurances, explicites ou implicites. Si le gouvernement qui professe un si grand respect du Parlement lui en garde le moindre, il devrait dire en quoi peuvent consister ces assurances.

Le Parlement s'est fait dire on ne peut plus catégoriquement par le premier ministre en novembre et décembre derniers que la Commission royale d'enquête allait apporter la solution du problème. Pour moi qui vois simplement le problème, la Commission royale n'a apporté aucune solution. Dans le cas contraire, le gouvernement ne pourrait-il nous faire le plaisir de nous dire maintenant ce qui en est? Répondant à mon ami le député de Laurier, le ministre des Transports a dit que les subventions recommandées par la Commission MacPherson n'avaient pas pour objet les salaires. C'est tout